

JAN - 6 1981



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALEUN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉDistr.
GÉNÉRALEA/35/788/Add.1
S/14313/Add.1 ✓2 janvier 1981
FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS/
FRANÇAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-cinquième session
Point 15 c) de l'ordre du jour
ELECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COUR
INTERNATIONALE DE JUSTICE
ii) Sièges devenu vacant par suite du
décès de M. Salah El Dine Tarazi

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Liste des candidats présentés par les groupes nationaux

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-après à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité le texte d'un télégramme, daté du 2 janvier 1981, que lui a adressé M. Edilbert Razafindralambo, président de la Cour suprême de Madagascar :

"Honneur vous informer retrait de ma candidature aux élections partielles de janvier pour siège vacant du juge syrien à la Cour internationale de Justice. Stop. Groupe national danois a été avisé de faire le nécessaire de son côté.

Edilbert RAZAFINDRALAMBO
Premier Président
Cour suprême de Madagascar"